



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 53866

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'aide aux personnes âgées fragilisées. Effectivement, les objectifs d'amélioration de la qualité des prestations assurées en établissement ou par des services d'aide et d'accompagnement, ainsi que de soins infirmiers à domicile semblent aujourd'hui remis en cause. Les effets de la convergence tarifaire en établissement, le plafonnement ou l'insuffisance des tarifs des prestations d'aide et de soins, et les distorsions concurrentielles impactent directement les ressources humaines mobilisées au service des personnes âgées les plus fragiles et la qualité des prestations. De plus, la sous-consommation des crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie interpelle devant l'ampleur des besoins non couverts en matière d'aide et de soins aux personnes âgées. L'annonce de la possible instauration d'un 5ème risque de protection sociale paraissait à même de répondre aux attentes des personnes concernées. Cependant, les premières orientations présentées dans ce cadre semblent aller dans le sens d'une simple réforme du financement de l'APA, alors même que la situation actuelle nécessite un projet autrement ambitieux. C'est pourquoi les personnes et organismes concernés sollicitent qu'un débat sociétal en ce sens soit engagé. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53866

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6340

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)